

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS
COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 27/07 concernant le budget communal 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Remarques introductives sur le budget 2008

Le syndic, Monsieur Hans Rudolf Kappeler, a informé par téléphone le 19 novembre 2007 le président de la Commission des Finances que deux postes du budget devaient être mis à zéro. Il s'agit des comptes suivants :

- 750.3655** : soutien aux chômeurs comptabilisant une charge de CHF 70'000.- (déjà incluse dans la facture sociale),
820.4112 : produit des régales comptabilisant des revenus de CHF 15'000.- (déjà inclus dans le rendement des actions SEIC détenues par la Commune),

Ces comptes seront en conséquence amendés par la Commission des Finances.

Ces deux modifications qui globalement représentent une diminution des charges de CHF 55'000.- réduisent le déficit budgétaire à CHF 320'050.- et augmentent l'autofinancement à CHF 97'390.-.

Ces nouvelles données ont comme effet de modifier le montant de la limite d'investissement 2008.- à CHF 1'061'890.- . La Commission des Finances propose de porter cette dernière à CHF 1'100'000.-

Préambule

En raison de l'obtention tardive des informations sur l'introduction de la nouvelle péréquation fédérale il n'a pas été possible de voter, lors de la même séance du Conseil communal, le taux d'imposition et le budget, deux éléments ne pouvant être dissociés. Lors de la dernière séance du Conseil communal, le taux d'imposition proposé par la Municipalité à 65 cts a été accepté avec une très nette majorité. Cette acceptation était primordiale afin de pouvoir présenter un budget 2008 relativement équilibré, permettant à notre commune de poursuivre son développement et de réaliser les investissements nécessaires au maintien du patrimoine.

La Commission des Finances tient également à mentionner que tous les nouveaux investissements devraient être financés uniquement par l'autofinancement, sans avoir à recourir à l'endettement. Sur la base du budget 2008, tel que présenté, cela est quasiment impossible puisque l'autofinancement ne s'élève qu'à CHF 97'390.- tel que calculé ci-dessus.

En conséquence, le Syndic nous informe que les investissements pour l'année 2008 seront effectués avec les réserves accumulées lors de l'exercice 2006, et l'autofinancement des comptes 2008. Ceci démontre parfaitement la difficulté de présenter un budget équilibré, même en période de croissance économique.

La structure du budget

Les charges sont en hausse de 16% par rapport au budget 2007 (soit + CHF 2'959'101.-) alors que les revenus sont attendus en progression de 15% (soit +CHF 2'840'250.-). Il faut relever que par rapport à 2007, l'introduction de la péréquation fédérale et l'augmentation de la facture sociale pour les charges de même que l'augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune et celui sur le bénéfice des personnes morales donnent une progression de respectivement + 4.2% et + 2.6%. La Commission tient à relever que 55% des revenus globaux sont attribués à la facture sociale et à la péréquation, et que la Municipalité n'a aucune influence sur ces montants.

Les plus fortes hausses, rapport au budget 2007 :

- | | |
|------------------------------|-------------------|
| 1) Impôts : | + CHF 3'125'000.- |
| 2) Prévoyance sociale : | + CHF 1'369'000.- |
| 3) Enseignement spécialisé : | + CHF 604'800.- |
| 4) Péréquation nette : | + CHF 440'000.- |
| 5) Transports publics : | + CHF 213'000.- |

Les plus fortes baisses, rapport au budget 2007 :

- | | |
|---------------------------|-----------------|
| 1) Produits des régales : | - CHF 300'000.- |
|---------------------------|-----------------|

Les régales étant les ristournes qui nous étaient versées par la SEIC.

Les principales différences mentionnées ci-dessus, tout comme d'autres relevées dans le budget, ont fait l'objet d'une discussion à deux reprises avec Monsieur le Syndic Hans Rudolf Kappeler qui a répondu à plus de 80 questions. Nous tenons par la présente à remercier ce dernier pour sa disponibilité. Les réponses apportées ont parfaitement satisfait la Commission.

Mini-préavis

Comme le nouveau programme comptable l'autorise, la Municipalité a présenté dans le cadre du budget 2008 plusieurs mini-préavis, à savoir :

Achat de mobilier 110.3111	CHF 25'000.-
Aménagement Ste Maison Fischer 350.3141	CHF 23'000.-
Protection anti-chutes 352.3141	CHF 18'000.-
Aménagement du Collège La Combe 352.3141	CHF 45'000.-
Chaudière et citerne (temple) 353.3141	CHF 40'000.-
Aménagement locaux 355.3141	CHF 38'000.-
Réfection mur du cimetière 440.3145	CHF 50'000.-
Feux tricolores route de l'Etraz 430.314	CHF 40'000.-
TOTAL mini-préavis	<u>CHF 279'000.-</u>

En effet selon la loi sur la comptabilité des communes adoptée le 14.12.1979, entrée en vigueur 01.01.1980 et révisée au 01.07.2006, l'article 15 mentionne qu'un investissement de moins de cinquante mille francs, peut le cas échéant être porté au budget de fonctionnement.

La Commission des Finances n'a aucune objection à opposer à l'adoption de ces minis préavis dans le cadre du budget 2008. Elle contrôlera néanmoins que les montants prévus à cet effet ne puissent pas être investis à d'autres fins et, que s'ils n'étaient pas utilisés, les montants ne soient pas dépensés. En conséquence, ils ne peuvent pas être utilisés pour le fonctionnement. Les dépenses étant faites par la trésorerie, elles n'apparaissent pas au bilan et elles sont amorties immédiatement.

La Commission tient également à relever que la poursuite de la réduction de l'endettement qui a été entamée, se poursuivra selon les demandes de la Commission des Finances. Le Syndic nous a confirmé qu'il allait ainsi poursuivre les remboursements dans la mesure du possible. A ce jour, en 2007, plus de 1 million de francs de dettes a déjà été remboursé.

Amendements :

Les postes suivants du budget 2008 sont amendés :

Compte 750.3655 page 46 du budget passe de CHF 70'000.- à CHF 0.-

Compte 820.4112 page 48 du budget passe de CHF 15'000.- à CHF 0.-

La mise à zéro des 2 comptes mentionnés modifie comme suit les données page 50 du budget :

Totaux des charges	CHF 22'286'390.-
--------------------	------------------

Totaux des revenus	CHF 21'966'340.-
--------------------	------------------

Excédents des charges	CHF 320'050.-
-----------------------	---------------

Remarques finales de la Commission

La Commission recommande d'adopter le budget tel qu'amendé par la Commission des Finances.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal no 27/07 concernant le budget 2008,

vu le rapport de la commission des Finances chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions du rapport de la Commission des Finances chargée
d'étudier cet objet,

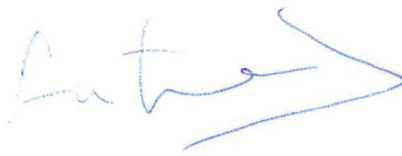
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide

d'adopter le budget communal 2008, tel qu'amendé par la Commission de Finances.

Prangins, le 26 novembre 2007

La Commission

Jacques Antoine



Michel Augsburger

Dominique-Ella Christin



Charles Gutowski



Jacques Auberson (Président)